

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

FB/TD/AG/SK n° 2022/08

Objet de la délibération :

Création de postes et modification du
tableau des effectifs

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Votants : 26

Date de la convocation :

30 JUIN 2022

Date de publication en ligne :

13 JUILLET 2022

Auteur :

Jacques GAY
2^{ème} Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220706-D22-07-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 08/07/2022

Monsieur Jacques GAY, 2^{ème} Adjoint au Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

L'an deux mille vingt-deux, le 06 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques GAY, 2^{ème} adjoint au Maire.

Étaient présents :

Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULE, Guy DAVID, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Éric ROYNEL, Stéphanie RICHARD, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- François BELHOMME, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Béatrice BONVIN, Pouvoir à Denis DURAND
- Jean-Paul MARCHAND, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Marie-France DURAND
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Marc BAUDELLOT, Pouvoir à Dominique BONNET
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Jacques GAY

Absentes :

- Patricia EVENO
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), notamment les articles relatifs aux droits et obligations des fonctionnaires et l'article L. 313-1 stipulant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer des postes budgétaires pour le recrutement d'un professeur de musique (piano) suite à une démission,

Madame THERON-CAPLAIN, Adjointe expose ce qui suit :

Suite à la démission d'un professeur de l'Ecole Municipale de Musique, il convient d'ouvrir des postes budgétaires sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignement Artistique (catégorie B) afin de pourvoir l'emploi vacant.

Création d'un poste permanent de professeur de musique à temps non-complet 10/20 heures sur les grades suivants :

- Assistant d'enseignement artistique territorial,
- Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe,
- Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe.

Soit 3 postes budgétaires à créer.

2022-137

Le poste pourra être pourvu par un titulaire ou un agent contractuel pour un besoin permanent sur le fondement des articles L.332-14 ou L.332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, le niveau de rémunération sera compris entre l'indice majoré 352 et l'indice majoré 587.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer les postes budgétaires mentionnés ci-dessus
- **ACTE** la modification du tableau des effectifs,
- **ACTE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Prévisionnel

Fait et délibéré à Epernon,

le 06 Juillet 2022



Secrétaire de séance
Armelle THERON-CAPLAIN



Pour le Maire empêché,
Jacques GAY
2ème Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220706-D22-07-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 08/07/2022